

Compte-rendu du conseil d'UFR plénier du 5 novembre 2024

Absents représentés : G. Da Costa, D. Duluc, A. Gaubert, F. Laurent, O. Martin, V. Michel, M. Pignol, T. Richard

Absents non représentés : V. Arsouze-Fadat, E. Charrier, K. Farlan, F. Jeanson, Yan Le, C. Malchere, T. Maurin, P. Naty-Daфин, T. Renaud, E. Rodriguez, P. Saint Yrieix

Le quorum étant atteint (27 présents ou représentés sur 38), le Doyen ouvre la séance à 16h45.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 23 septembre 2024 sous réserve de la modification énoncée en Conseil.

Vote : **approuvé à l'unanimité**

2- Informations juridiques et réglementaires : Mme C. Dumartin présente les actualités juridiques sur :

→ Instances : attribution des ministres

➤ Mme Catherine PAUGAM-BURTZ a été nommée directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Décret du 31 octobre 2024).

- [Arrêté du 17 octobre 2024 portant nomination au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)
 - M. Franck JARNO conseiller relations sociales et vie étudiante
- [Arrêté du 14 octobre 2024 portant nomination au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)
 - M. Marc REVOL, conseiller innovation
 - Mme Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME : sciences et société, sciences humaines et sociales
- [Arrêté du 9 octobre 2024 portant nomination au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)
 - M. Jean-Luc DUMAS, conseiller spécial santé
 - Mme Virginie BONNAILLIE-NOËL, conseillère recherche
- [Décret n° 2024-923 du 10 octobre 2024 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)
- [Arrêté du 26 septembre 2024 portant nomination au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche](#) : Jean-Luc MOULLET directeur du cabinet et Sandrine JAVELAUD directrice adjointe du cabinet

- [Arrêté du 28 octobre 2024 portant nomination au cabinet de la ministre de la santé et de l'accès aux soins](#)
 - M. Dinh-Phong NGUYEN : conseiller santé publique, prévention, numérique
- [Arrêté du 10 octobre 2024 portant nomination au cabinet de la ministre de la santé et de l'accès aux soins](#)
 - M. Evan MALCZYK : sécurité sanitaire, santé environnementale et international,
 - M. Romain BÉGUÉ : accès aux soins, premier recours et parcours des prises en charge,
 - Mme Jeanne LANQUETOT-MORENO : financement du système de santé et des produits de santé,
 - Mme Sandrine WILLIAUME, conseillère sociale, attractivité et ressources humaines en santé
 - **M. Emmanuel TOUZÉ, conseiller médical, enseignement supérieur et recherche**
- [Décret n° 2024-917 du 10 octobre 2024 relatif aux attributions du ministre de la santé et de l'accès aux soins](#)
- [Arrêté du 1er octobre 2024 portant nomination au cabinet de la ministre de la santé et de l'accès aux soins](#) : Michaël GALY est nommé directeur du cabinet

→ RH : textes sur les hospitalo-universitaires. Décrets pour renforcer l'attractivité PU-HU

- [Arrêté du 8 octobre 2024 fixant pour les années 2024 à 2026 les taux de promotion dans les corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers et des maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires \(disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques\) et des enseignants de médecine générale](#)
 - Taux identiques aux années précédentes, fixés pour 3 ans
- [Décret n° 2024-940 du 16 octobre 2024 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ainsi qu'aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale](#)
 - Possibilité de temps partiel
 - Missions temporaires et délégation possibles pour MCU-PH stagiaires
 - Cumul d'activité possibles (liste limitative)
 - Visioconférence possible pour recrutement et promotions
 - Concours de type 1 accessible aux PH
 - Liste des admis publiée sur le site internet (plus au JO)
 - Elargissement des fonctions prises en compte pour le classement des MCU-PH et PU-PH
 - Possibilité de dérogation à l'HDR pour recrutement PU-PH (8 ans d'ancienneté)
 - Mobilité possible au sein du même CHU mais labo différent
- [Décret n° 2024-941 du 16 octobre 2024 modifiant les règles applicables devant la juridiction disciplinaire instituée par l'article L. 952-22 du code de l'éducation](#)
 - Actualisation règles de fonctionnement

→ Etudiants :

- [Arrêté du 18 octobre 2024 fixant la nouvelle répartition nationale du nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche au titre de l'année universitaire 2024-2025](#)
- [Arrêté du 2 octobre 2024 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2024-2025](#)

→ Pharmacie officine :

- [Arrêté du 31 octobre 2024 portant modification de l'arrêté du 12 avril 2022 modifié fixant la liste des groupes biologiques similaires substituables par le pharmacien d'officine et les conditions de substitution et d'information du prescripteur et du patient telles que prévues au 2° de l'article L. 5125-23-2 du code de la santé publique](#)
 - Rajout du Lucentis (Ranibizumab) et précision des modalités d'information du patient et du prescripteur et de la traçabilité
- [Décret n° 2024-968 du 30 octobre 2024 relatif au document destiné à renforcer la pertinence des prescriptions médicales](#)
 - prise en charge de certains produits de santé conditionnée au renseignement par le prescripteur d'éléments relatifs aux circonstances et aux indications de la prescription
 - sur l'ordonnance ou sur un document dédié accessible notamment par téléservice
 - pas de date d'entrée en vigueur, ni de liste des produits et prestations concernés

→ Divers : nouveau directeur général du CHU

- [Décret du 7 octobre 2024 portant nomination du directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux - M. DELPECH \(Vincent-Nicolas\)](#)

3 – Aspects pédagogiques

➤ Cérémonie DEUST PTP : présentée par I. Passagne ; la cérémonie de remise de diplômes, pour la 1^{ère} promotion, aura lieu le Vendredi 13 décembre 2024 à 15h dans le nouvel amphithéâtre de 400 places sur le Campus Victoire. Elle accueillera environ 145 diplômés et leur famille, ainsi que les maîtres d'apprentissage. Le nom de la promotion n'est pas connu à ce jour.

➤ JOP (Jury d'Orientation de Parcours) du 04/11/2024 : M. Sevenet indique que les étudiant.es viennent discuter de leurs choix de parcours dès la 4^{ème} année, et que le jury mobilise une douzaine d'enseignant.es. Le seul cas où le jury peut être prohibitif est le redoublement de la 4^{ème} année. Une phase active est demandée aux étudiant.es pour faire leur choix plus tôt et en accord avec leur projet professionnel. 13 étudiant.es ont été audités le 14 novembre 2024. Sur les choix finaux, 34 se dirigent vers PHBM, 33 vers l'Officine et 18 vers l'industrie (en baisse cette année).

➤ Plannings Session2 S3-S5s1 Mai 2025 : inversion entre Pharmacologie (Pr Michel) et Toxicologie (Pr Baudrimont) sur le semestre 1 de la 4^e année.

Vote des modifications : **approuvées à l'unanimité.**

4 – Aspects budgétaires

➤ Résultat AAP Commission des Finances : JP. Lasserre présente l'appel à projet N° 2, dont la date limite de dépôt était fixée au 22 octobre 2024. Suite à la réunion du 29 octobre, les demandes ont été classées selon les critères habituels : la transversalité, la mutualisation, le nombre d'étudiant et le co-financement.

- en premier, les projets Hygiène et Sécurité (M. Stéphane Moreau avait demandé aux équipes leurs besoins)
- en second, le renouvellement des salles informatiques
- en troisième, les hottes à filtres
- en quatrième, les projets co-financés (celui du Pr Gaudin et celui du Pr Busignies)

Le total s'élève à 66 669.01 euros.

La commission des finances remercie Stéphane Moreau pour son travail effectué dans le cadre de ses missions Hygiène et Sécurité.

Vote du classement des demandes : **approuvé à l'unanimité.**

➤ Budget Initial 2025 : E. Provost présente le budget initial 2025 ; un support papier est distribué aux membres du Conseil. La dotation du Ministère est de 56 531 euros.

Vote du Budget initial 2025 présenté : **approuvé à l'unanimité.**

M. Sevenet remercie I. Bestel et E. Provost pour ce travail très conséquent, effectué ces deux derniers mois, concernant le budget 2025.

➤ Point d'étape taxe d'apprentissage 2024 :

Concernant la TA 2024, la 2^{ème} période de répartition a été prolongée jusqu'au 25 octobre. A partir du 19 novembre, le 2^{ème} virement à destination des établissements sera effectué.

Au 30/09/2024, 1033 intentions de fléchage, dont 859 formulées depuis le 4 septembre (Cf. liste des entreprises ayant renseigné un vœu au 30/09/2024).

Pour le total du 2^{ème} versement UFR des Sciences Pharmaceutiques, pas d'information à ce jour.

➤ Modifications du format de l'appel à projets Région 2025 : abandon de l'appel à projets annuel qui passe au fil de l'eau. Le format AAP Région se définit en 4 axes :

- Le développement des formations techniques et d'ingénierie
- Le maillage territorial de l'enseignement supérieur
- L'articulation renforcée de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales
- Le soutien à la formation doctorale

5 – Aspects ressources humaines

➤ Taux de promotion des enseignants HU et MG sur 3 ans (de 2024 à 2026).

ANNEXES

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLES
1. Personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires	
Corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires des disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques <i>régis par le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 modifié relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires</i> Professeurs des universités-praticiens hospitaliers de 1 ^{re} classe Pour 2024-2025-2026	15 %
Professeurs des universités-praticiens hospitaliers de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon Pour 2024-2025-2026	17,5 %
Professeurs des universités-praticiens hospitaliers de classe exceptionnelle 2 ^e échelon Pour 2024-2025-2026	30 %
Corps des maîtres des conférences-praticiens hospitaliers et des centres hospitaliers et universitaires des disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques <i>régis par le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 modifié relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires</i> Maîtres de conférences-praticiens hospitaliers de 1 ^{re} classe Pour 2024-2025-2026	24 %
Maîtres de conférences-praticiens hospitaliers hors-classe Pour 2024-2025-2026	22 %
2. Personnels enseignants de médecine générale	
Corps des professeurs des universités de médecine générale <i>régis par le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale</i> Professeurs des universités de médecine générale de 1 ^{re} classe Pour 2024-2025-2026	15 %
Professeurs des universités de médecine générale de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon Pour 2024-2025-2026	17,5 %
Professeurs des universités de médecine générale de classe exceptionnelle 2 ^e échelon Pour 2024-2025-2026	30 %
Corps des maîtres de conférences des universités de médecine générale <i>régis par le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale</i> Maîtres de conférences de médecine générale de 1 ^{re} classe Pour 2024-2025-2026	24 %
Maîtres de conférences de médecine générale hors classe Pour 2024-2025-2026	22 %

➤ Demande d'autorisation de cumul d'activités :

Rappel : la demande de cumul d'activités se fait via le lien <https://personnels.u-bordeaux.fr/Ressources-humaines/Droits-devoirs-cumul-d-activites> qui propose une liste des activités. Elle doit être déposée a minima, 15 jours avant d'exercer.

Pour les activités ne relevant pas de cette liste, la demande doit être déposée, a minima, 31 jours avant d'exercer, accompagnée des pièces justificatives (copie de contrat).

[Tapez ici]

Bilan 2024 : 10 demandes dont 6 enseignant.es chercheur.es et autres, 2 enseignant.es HU et 2 BIATSS.

6 – Points étudiants

- Marie-Emma Thibaud, Présidente du bureau de l'ACEPB 2024-2025, présente le bureau restreint (5 personnes), les différents pôles (Communication, Partenariats, Logistique, Santé Publique, International et Affaires Sociales, PDEP-ATENA, Sport, Événementiel et Useful) ainsi que les différentes Commissions (Officine, BEPIB, Tutorat d'Années Supérieures et Tutorat d'Entrée aux Etudes de Santé) dont les objectifs sont de collaborer ensemble et de favoriser les échanges.
- Demande de subvention de 50 € pour l'ACEPB, dans le cadre de la soirée de remise de diplômes du DFGSP.

Vote : **demande approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.**

En l'absence de questions, le doyen clôture la séance à 19h10.

Pr Nicolas SEVENET

Doyen



